Mairie
80B allée de la Mairie
07360 St Fortunat sur Eyrieux
Tél. : 04 75 65 23 96 - Courriel : mairie@saintfortunat.fr

056/2022 – Registre 6
Arrête municipal réglementant la circulation et le stationnement
à l'occasion de travaux entre la CD120 Route de la Vallée et Place du Temple VC N°34

Le Maire de la Commune de Saint Fortunat Sur Eyrieux;
Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 et 83.8 du 7 janvier 1983 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code des Collectivités territoriales ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents ;
Vu la requête en date du 23 juin 2022 par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE TELECOM domicilié à 26250 LIVRON SUR DROME représentée par Monsieur LESAGE Jérôme, sollicitant une autorisation de voirie, pour effectuer les travaux d'enfouissement des réseaux de l'embranchement de la CD120 Route de la Vallée vers la Place du Temple VC N°34.
La structure bénéficiaire de cet arrêté est ADN domicilié à 20125 VALENCE représenté par Monsieur GALBERTI Grégory
Considérant l'objet de la demande,

ARRÊTE

Article 1 :
L'entreprise EIFFAGE ENERGIE TELECOM et son bénéficiaire ADN sont autorisés à effectuer les travaux d'enfouissement des réseaux de l'embranchement de la CD120 Route de la Vallée vers la Place du Temple VC N°34, du lundi 18 juillet 2022 au vendredi 16 septembre 2022 inclus (durée de 60 jours). Le stationnement sera interdit dans la zone du chantier, et la circulation des véhicules se fera par alternat manuel ou mécanique avec risque d'attente et sur chaussée rétrécie.
Limitation de vitesse à **20** km/h aux abords du chantier.

Article 2 :
L'entreprise EIFFAGE ENERGIE TELECOM et son bénéficiaire ADN s'engagent à informer les riverains du lieu-dit du déroulement de ce chantier au plutôt.

Article 3 :
La signalisation réglementaire en amont et en aval du chantier, sera mise en place par les soins et à la charge de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE TELECOM et son bénéficiaire ADN.

Article 4 :
Les tranchées seront réalisées dans les règles de l'art et la remise en état de la chaussée sera à la charge de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE TELECOM et son bénéficiaire ADN.

Article 5 :
Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa signature et lorsque la signalisation réglementaire sera mise en place.

Article 6 :
Ampliation du présent arrêté au demandeur, au service de gendarmerie des Ollières-sur-Eyrieux, aux services transports.

Fait à Saint Fortunat Sur Eyrieux, le 12 juillet 2022

Le Maire,
Christian FEROUSSIER

MAIRIE DE ST-FORTUNAT S/EYRIEUX (ARDECHE) 07360

Par délégation de signature du Maire,
Fabiano CHIARUCCI,
Adjoint aux Travaux

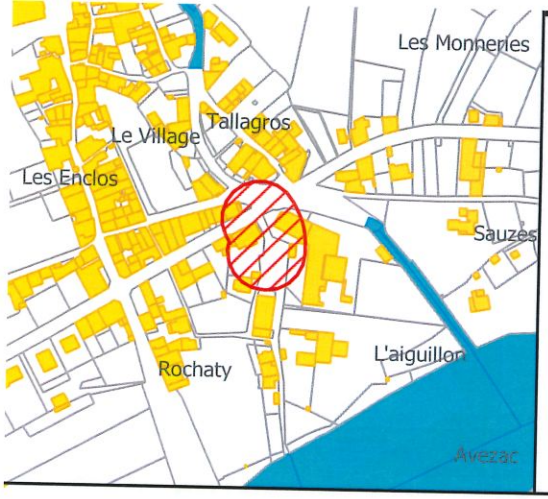

Legende :

PointTechnique

- Chambres
- Poteaux bois
- Poteaux métal
- Poteau béton
- Poteaux fibre
- POTL
- Crochet
- RAS
- Jonction conduite

SiteTechnique

- NRO
- SROL
- SRO

t_cheminement

- CONDUITE ADN A CREER

Ref GC : TRA 07237 0002

FTTH07-OLLI-CHDE

N° DT : 2022032846840S94	Date : 27/04/2022
Localisation : -Coordonnées GPS : 44.8293264, 4.6773361 -Adresse : Place du Temple -Commune : SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX	Caractéristiques : -Type de GC : Creation -Longueur : 26 m -Nb fourreaux : 4TPC90 4Ø60

Description du GC :
Creation GC en sortie d'armoire vers chambre FT_25.

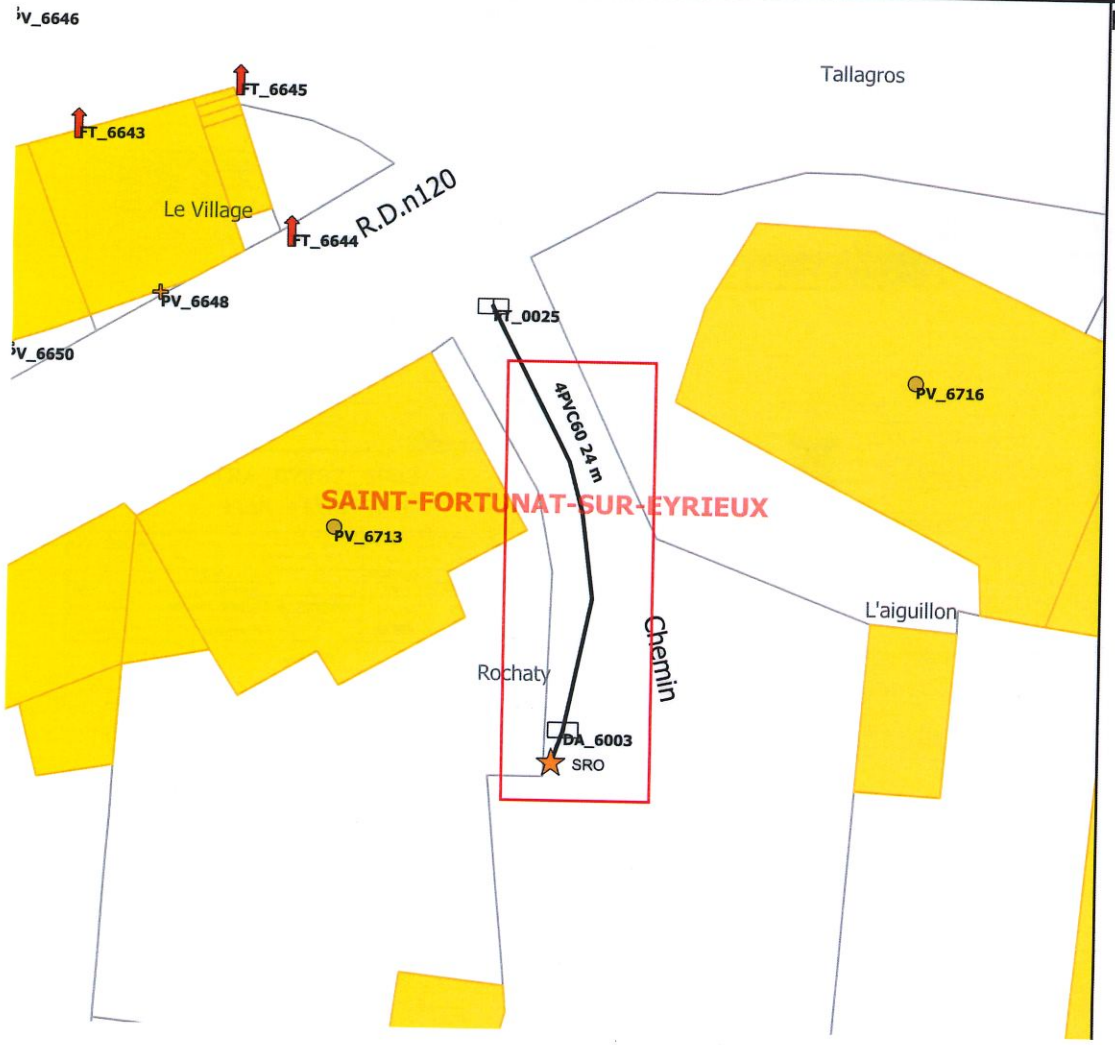
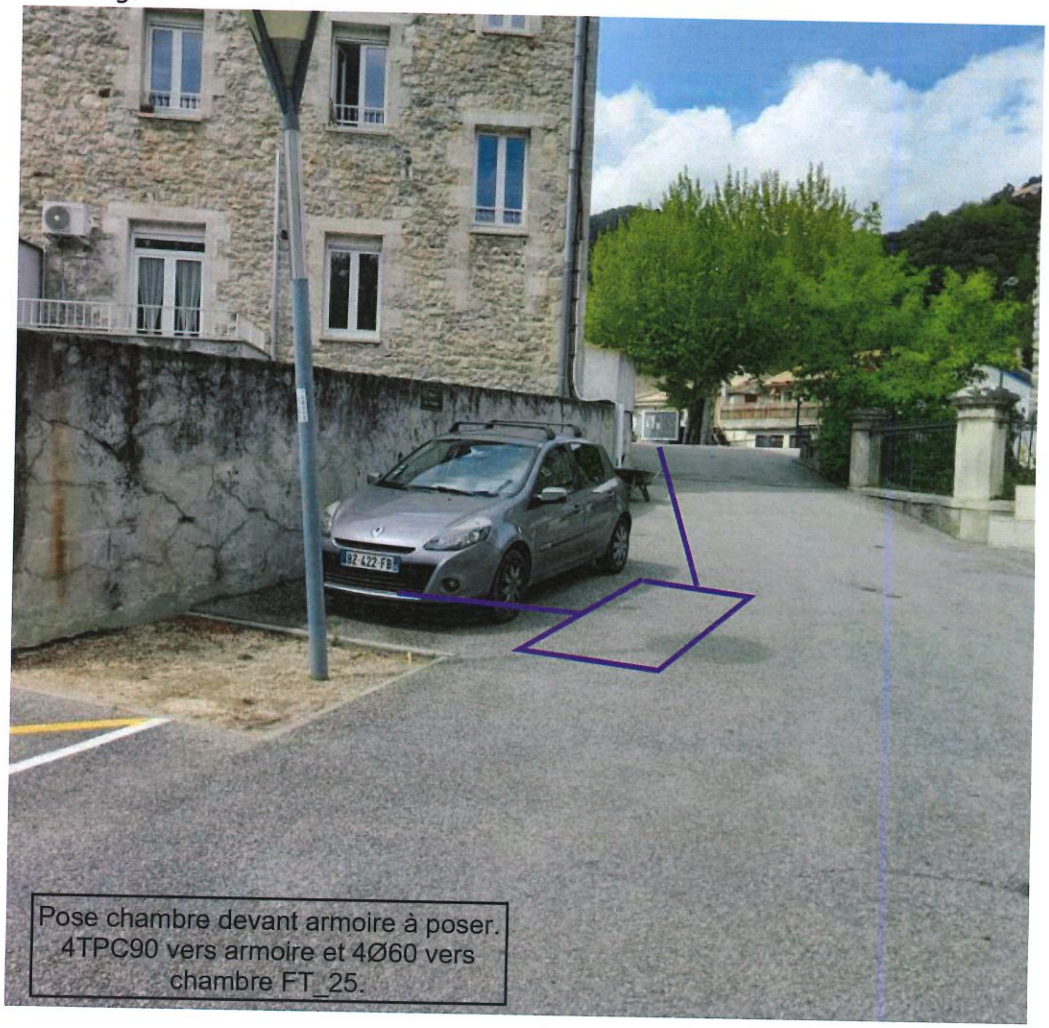
Photomontage :